

Aide aux manifestations littéraires

REGION ILE-DE-FRANCE

Présentation du dispositif

L'aide aux manifestations littéraires permet d'accompagner les manifestations littéraires favorisant la découverte de la création littéraire et la rencontre avec les auteurs.

L'aide vise les manifestations littéraires inscrites dans une dynamique territoriale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les auteurs,
- les acteurs de la chaîne du livre

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Sont éligibles, les projets suivants :

- salons,
- festivals,
- programme de rencontres littéraires, etc.

Quelles sont les particularités ?

Dépenses inéligibles

Sont exclus les événements dont l'objet est prioritairement commercial.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représentant un taux maximum de 40 % des dépenses éligibles, plafonnée à 100 000 €.

Le taux peut être bonifié à hauteur de 50 % pour les projets situés en zone géographique carencée.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme ?

La demande est à effectuer en ligne sur la plateforme de la région.

Les dates limites de dépôt chaque année sont : le 15 décembre pour une décision au printemps, le 15 mars pour une décision à l'été et le 30 juin pour une décision à l'automne.

Organisme

REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**
2 rue Simone Veil
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE